



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Troisième session
Genève, 24 et 25 avril 1979

FORMULAIRE DE L'UPOV POUR LA TRANSMISSION
D'OBSERVATIONS SUR UNE DENOMINATION VARIETALE DEPOSEE

document préparé par le Bureau de l'Union

1. A sa première session, le Comité administratif et juridique est convenu d'inviter tous les Etats membres dont les services comparent les dénominations variétales aux marques de fabrique ou de commerce à indiquer également le nom et l'adresse du titulaire de la marque sur les formulaires utilisés pour transmettre des objections à une dénomination variétale aux services des autres Etats membres, lorsque ces objections sont fondées sur l'existence d'une marque. Une telle mesure permettrait à la personne demandant la protection d'une obtention végétale, si elle y est intéressée, d'entrer en contact avec le titulaire de la marque en vue d'obtenir son autorisation pour l'enregistrement de la dénomination (voir le document CAJ/I/11, paragraphes 23 et 24).

2. Il est estimé que la meilleure façon d'assurer l'application de la mesure préconisée par le Comité administratif et juridique est de prévoir expressément l'indication du nom et de l'adresse du titulaire de la marque dans le formulaire adéquat. Etant donné que le formulaire actuellement utilisé (voir l'annexe I), qui a été approuvé par le Conseil à sa cinquième session ordinaire (13 au 15 octobre 1971), en même temps que les Règles de procédure provisoires pour l'échange des dénominations variétales (document C/V/33), ne prévoit pas l'indication de ces renseignements, il est proposé que l'on modifie le formulaire.

3. Il est proposé par ailleurs que ledit formulaire soit amélioré (en particulier, que l'on prévienne un espace pour indiquer le service émettant l'objection) et adapté au nouveau libellé de l'article 13.6) de la Convention (en remplaçant "objection" par "observations" et en faisant référence à des droits issus d'une marque et également à d'autres droits susceptibles d'empêcher la libre utilisation de la dénomination variétale). Le fait que le nouveau texte de la Convention n'est pas encore entré en vigueur n'empêche pas une telle modification. Le nouveau formulaire proposé figure à l'annexe II.

[Les annexes suivent]

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

FORM APPROVED BY THE COUNCIL AT ITS FIFTH ORDINARY SESSION
 FORMULAIRE APPROUVE PAR LE CONSEIL A SA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
 VOM RAT AUF SEINER FÜNFTEN ORDENTLICHEN SITZUNG GENEHMIGTES FORMBLATT

Y/Ref. - I/Zn. - V/réf.:

O/Ref. - U/Zn. - N/réf.:

Objection to a Submitted Variety Denomination Einwendung gegen eine angemeldete Sortenbezeichnung Objection à une dénomination variétale déposée
--

To/An/A

Variety Denomination:
 Sortenbezeichnung:
 Dénomination variétale:

Species (in Latin):
 Art (auf lateinisch):
 Espèce (en latin):

National Bulletin:
 Nationales Amtsblatt:
 Bulletin officiel (Month/Monat/ (Year/Jahr/ (Page/Seite)
 national: mois) année)

Applicant:
 Anmelder:
 Demandeur:

Objection:
 Einwendung:

.....

Copies to the competent authorities of the other UPOV States.
 Kopien an die zuständigen Behörden der anderen UPOV-Staaten.
 Copies aux autorités compétentes des autres Etats de l'UPOV.

Date/Datum:

Signature/Unterschrift:

[Annex II follows/
 l'annexe II suit/
 Anlage II folgt]

PROPOSED AMENDED FORM
FORMULAIRE AMENDE PROPOSE
VORGESCHLAGENES GEÄNDERTES FORMBLATT

From/Von/De

Your ref./Ihr Zeichen/Votre réf.

Our ref./Unser Zeichen/Notre réf.

Observations on a Submitted Variety Denomination
Bemerkungen zu einer angemeldeten Sortenbezeichnung
Observations sur une dénomination variétale déposée

To/An/A

Variety Denomination:
Sortenbezeichnung:
Dénomination variétale:

Species (in Latin):
Art (auf lateinisch):
Espèce (en latin):

(Month/Monat/Mois) (Year/Jahr/Année)

Bulletin:
Amtsblatt:
Bulletin:

(Page/Seite)

Applicant:
Anmelder:
Demandeur:

Observations:
Bemerkungen:

If the observations refer to a trademark or another right, name and address of the holder thereof (if possible):
Falls sich die Bemerkungen auf ein Warenzeichen oder ein anderes Recht beziehen, Name und Anschrift des Inhabers (falls möglich):
Si les observations se réfèrent à une marque de fabrique ou à un autre droit, nom et adresse de son titulaire (si possible):

Copies to the competent authorities of the other UPOV member States.
Kopien an die zuständigen Behörden der anderen UPOV-Verbandsstaaten.
Copies aux services compétents des autres Etats membres de l'UPOV.

Date/Datum:

Signature/Unterschrift:

[End of document/
fin du document/
Ende des Dokuments]